PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Document de séance

OG 30 juillet 2003

B5-4## 12003 B5-0352/03

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite de la déclaration de la Commission conformément à l'article 50 par Yasmine Boudjenah et Luigi Vinci au nom du groupe GUE/NGL sur la situation en Ouganda

(Bouj) ENAIT

(Vina

333-910

OUGANDA-GUE

PE **◀**##▶

FR

FR

Résolution du Parlement européen sur la situation en Ouganda

Le Parlement européen,

- A. considérant que les négociations de l'OMC lancées à Doha ont été appelées "Agenda du développement" parce que les mouvement sociaux et les pays en développement ont mis en évidence que le système commercial international, sous la houlette de l'OMC, et les libéralisations massives, ont approfondi le fossé entre riches et pauvres,
- B. considérant le récent enlèvement en Ouganda, par l' ALS (Armée de Libération du Seigneur), de 13 étudiantes du lycée de Lwala, et la mutilation d'une d'elle qui avait tenté de fuir,
- C. considérant que l'enlèvement de milliers d'enfants par l'ALS, pour en faire des combattants ou des esclaves sexuels;
- D. considérant que l'armée ougandaise recrute aussi massivement des enfants soldats à partir de l'âge de 12 ans, commet de nombreuses exactions et intervient activement dans le conflit du Congo;
- E. considérant que l'Ouganda est un des pays les plus pauvres du monde, que près d'un million de personnes, soit 80% de la population Ashanti vit dans des camps de déplacés, dont certains sans aucune protection et que des milliers de personnes continuent à être déplacées chaque jour en raison du conflit entre l'ALS "Armée de Libération du Seigneur" et l'armée ougandaise;
- F. considérant que les indicateurs de santé du Nord de l'Ouganda sont parmi les plus mauvais du continent africain et que la crise humanitaire et sanitaire est croissante dans cette partie du pays, avec augmentation du paludisme et des infections respiratoires et digestives ;
- G. considérant le flux d'armes vers l'Ouganda, tant vers les rebelles que vers l'armée dont le budget a augmenté de 23% au cours de la dernière année;
- 1. condamne sévèrement les enlèvements d'enfants pour en faire des soldats ou pour leur exploitation sexuelle; somme les deux camps des cesser leurs exactions et l'utilisation d'enfants pour des fins de guerre ou pour les exploiter sexuellement;
- 2. demande au gouvernement ougandais de restaurer le pluralisme politique afin de réduire les mécontentements qui alimentent la lutte armée; lui demande de même de sanctionner les abus commis par ses forces, et notamment ceux commis récemment par l'Unité de lutte contre les crimes (VCCU), contre des civils;
- 3. demande à l'Organisation de l'Union africaine de contribuer à une solution négociée du conflit ougandais, qui dure déjà depuis 17 ans; estime que cette solution négociée doit

2/3

- cependant exclure l'impunité des crimes contre l'humanité qui ont été commis dans les deux camps; demande que l'UE apporte un appui décidé à de telles négociations de paix;
- 4. demande à l'Organisation de l'Union Africaine et à l'UE de surveiller et de condamner les états et les filières privées qui fournissent des armes à l'Ouganda, tant aux rebelles qu'au gouvernement; demande que l'UE aide l'Organisation africaine à faire cesser ces trafics, notamment en exerçant une vigilance particulière de l'application ses règlementations sur le contrôle des ventes d'armes;
- 5. demande au gouvernement de l'Ouganda de cesser tout intervention militaire au Congo, directement ou par la biais de milices,
- 6. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, au secrétariat de l'OUA et au gouvernement de l'Ouganda.

(Contact: Paul-E. Dupret Tél: 73558)

333910